



A Tous PNC

TOUTES COMPAGNIES

www.unac.asso.fr

navigants@unac.asso.fr

Lundi 5 mai 2014

PAS DE DISCRIMINATION PNT/PNC

Dès le mois de février, nous vous écrivions un long tract sur nos demandes pour une réelle reconnaissance nationale de notre profession. Alors que le gouvernement vient de faire un pas en direction des PNT, les PNC n'entendent pas être les dindons de la farce!

CONVENTION NATIONALE DU PNC

Alors que le transport aérien est en pleine recomposition, nous avons besoin d'une véritable **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DU PNC** pour nous prémunir du dumping social lowcost, pour sécuriser au mieux nos emplois, notre métier si riche en spécificités.

LOI DIARD

Parce que la loi DIARD est utilisée comme une **entrave au droit de grève** dans de nombreuses entreprises, que ses abus et interprétations sont légion, qu'elle constitue une pression supplémentaire sur des salariés qui vivent dans l'inquiétude permanente, nous demandons l'abrogation de cette loi inique.

COLLÈGE PNC

En 2009, alors que nous menions une action commune, seuls les PNT avaient obtenu des pouvoirs publics la création d'un collège électoral spécifique qui permet de mesurer la représentativité des syndicats PNT en ne prenant en compte que les suffrages exprimés dans ce collège PNT. Nous voulons un réel collège PNC dans toutes les compagnies.

PNC DE TOUS GRADES ET DE TOUTES COMPAGNIES, PRÉPARONS NOUS À NOUS MOBILISER !

flashez ce code
pour accéder aux
détails de notre
bulletin de février



Vos Délégués UNAC sont à votre écoute.

Aux : 01 48 64 49 29
01 41 56 40 76
01 41 56 40 77

N'hésitez pas !





Ref. LDS : 14.05.15 JMQ

Ministère des Transports
Monsieur le Ministre
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Roissy, le 5 mai 2014

Monsieur le Ministre,

Alors que les accords de branche prennent de plus en plus d'importance, par exemple pour la fixation des seuils d'exposition pour la prise en compte de la pénibilité, ou pour lutter contre le dumping social introduit par de « nouveaux acteurs du transport aérien », la population si spécifique, que nous représentons, souffre de l'absence de Convention Collective Nationale du Personnel Navigant Commercial.

La Convention Collective que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années devra notamment définir les minima sociaux encadrant notre profession (classification professionnelle, salaires, congés, formation...) afin d'assurer un socle commun aux PNC de toutes les compagnies françaises.

Vous avez su entendre les revendications légitimes de nos collègues pilotes de ligne en la matière.

Nous vous demandons maintenant de prendre en compte les spécificités PNC, en créant une Convention Collective Nationale de branche pour le PNC.

En 2009, suite aux réclamations d'un collectif regroupant Pilotes et PNC, le législateur avait institué un dispositif, adossé à un collège électoral spécifique, permettant une représentativité catégorielle au bénéfice des seuls pilotes.

Nous vous demandons de créer, sur le même modèle, un collège catégoriel PNC qui permettra notamment de mesurer la représentativité de branche des syndicats PNC. Les PNC sont excédés par ces traitements, si souvent différents et ressentis comme de véritables discriminations au sein de la population des navigants.

Nous sommes à votre disposition pour toute concertation ou négociation sur ces sujets, ainsi que pour une nécessaire clarification des modifications envisagées sur la Loi Diard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Secrétaire Général

Jean-Marc QUATTROCHI



3, place de Londres - Bât. URANUS - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG Cedex

01 48 64 49 29

navigants@unac.asso.fr

UNAC National

ADHÉSION UNAC-CGC - 3, place de Londres - 95727 Roissy CDG cedex

Nom :

Adresse :

Tél :

Prénom :

Matricule :

Mail :

L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.